



# Le Saint-Siège

---

***DISCOURS DU PAPE PIE XII  
AUX JOURNALISTES CATHOLIQUES  
RÉUNIS À ROME POUR LEUR QUATRIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL\****

*Vendredi 17 février 1950*

L'importance de la Presse catholique, que vous représentez, très chers fils, en ce congrès international, et la gravité des problèmes qui se proposent à votre étude, Nous ont amené à déroger, pour vous recevoir, à la règle que Nous avons dû, à Notre vif regret, Nous imposer, de limiter, de suspendre même le plus souvent, Nos discours et Nos allocutions au cours de l'Année Sainte. Mais, cette fois, Nous ne pouvions manquer d'apporter l'appoint de Notre parole au grand objet de votre réunion. Il est vaste autant que suggestif : la Presse catholique au service de la vérité, de la justice et de la paix.

C'est en considération d'un des aspects capitaux de ce service que Nous jugeons opportun de livrer à vos méditations quelques principes fondamentaux concernant le rôle de la Presse catholique vis-à-vis de l'opinion publique. Le fait est qu'elle se trouve au premier plan de ceux qui contribuent à sa formation et à sa diffusion.

L'opinion publique est, en effet, l'apanage de toute société normale composée d'hommes qui, conscients de leur conduite personnelle et sociale, sont intimement engagés dans la communauté dont ils sont les membres. Elle est partout, en fin de compte, l'écho naturel, la résonance commune, plus ou moins spontanée, des événements et de la situation actuelle dans leurs esprits et dans leurs jugements.

Là où n'apparaîtrait aucune manifestation de l'opinion publique, là surtout où il en faudrait constater la réelle inexistence : par quelque raison que s'explique son mutisme ou son absence, on devrait y voir un vice, une infirmité, une maladie de la vie sociale.

Laissons à part, évidemment, le cas où l'opinion publique se tait dans un monde d'où même la

juste liberté est bannie et où, seule, l'opinion des partis au pouvoir, l'opinion des chefs ou des dictateurs est admise à faire entendre sa voix. Étouffer celle des citoyens, la réduire au silence forcé, est, aux yeux de tout chrétien, un attentat au droit naturel de l'homme, une violation de l'ordre du monde tel que Dieu l'a établi.

Qui ne devine les angoisses, le désarroi moral où un tel état de choses jette la conscience des hommes de la Presse ? En vérité Nous avons espéré que de trop dures expériences du passé auraient du moins servi de leçon pour libérer définitivement la société d'une si scandaleuse tyrannie et mettre fin à un outrage si humiliant pour les journalistes et pour leurs lecteurs. Oui, non moins vivement que vous, Nous l'avions espéré et Notre déception n'est pas moins amère que la vôtre.

Situation lamentable ! Tout aussi déplorable et, peut-être, plus funeste encore par ses conséquences, est celle des peuples où l'opinion publique reste muette, non parce qu'elle est bâillonnée par une force extérieure, mais parce que font défaut ses présupposés intérieurs, qui doivent se trouver dans les hommes vivant en communauté.

Nous reconnaissons, dans l'opinion publique, un écho naturel, une résonance commune, plus ou moins spontanée, des faits et des circonstances dans l'esprit et les jugements des personnes qui se sentent responsables et étroitement liées au sort de leur communauté. Nos paroles indiquent presque autant de raisons, pour lesquelles l'opinion publique se forme et s'exprime si difficilement. Ce que l'on appelle aujourd'hui opinion publique n'en a souvent que le nom, un nom vide de sens, quelque chose comme une vague rumeur, une impression factice et superficielle ; rien d'un écho spontanément éveillé dans la conscience de la société et émanant d'elle.

Mais ces hommes, profondément pénétrés du sens de leur responsabilité et de leur étroite solidarité avec le milieu dans lequel ils vivent, où les chercher ? Plus de traditions, plus de foyer stable, plus de sécurité de l'existence, plus rien de ce qui eût pu enrayer l'œuvre de désagrégation et, trop souvent, de destruction. Ajoutez l'abus de la force des organisations gigantesques de masses qui, saisissant l'homme moderne dans leur engrenage compliqué, étouffent sans peine toute spontanéité de l'opinion publique et la réduisent à un conformisme aveugle et docile des pensées et des jugements.

N'y aurait-il donc plus dans ces nations infortunées, des hommes dignes de ce nom ? des hommes marqués du sceau d'une vraie personnalité, capables de rendre possible la vie intérieure de la société ? des hommes qui, à la lumière des principes centraux de la vie, à la lumière de leurs fortes convictions, sachent contempler Dieu, le monde et tous les événements, grands ou petits, qui s'y succèdent ? De tels hommes, semble-t-il, grâce à la rectitude de leur jugement et de leurs sentiments devraient pouvoir édifier, pierre par pierre, la paroi solide sur laquelle la voix de ces événements, venant frapper, se réfléchirait en un écho spontané. Sans doute, il y en a encore de ces hommes, trop peu nombreux hélas ! et, chaque jour, de plus en plus rares, au fur et à

mesure que viennent se substituer à eux des sujets sceptiques, blasés, insoucians, sans consistance ni caractère, aisément manœuvrés par quelques maîtres du jeu !

L'homme moderne affecte volontiers des attitudes indépendantes et désinvoltes. Elles ne sont, le plus souvent, qu'une façade derrière laquelle s'abritent de pauvres êtres, vides, flasques, sans force d'esprit pour démasquer le mensonge, sans force d'âme pour résister à la violence de ceux qui sont habiles à mettre en mouvement tous les ressorts de la technique moderne, tout l'art raffiné de la persuasion pour les dépouiller de leur liberté de pensée et les rendre pareils aux frêles « roseaux agités par le vent » (*Mt* 11, 7).

Oserait-on dire avec assurance que la majorité des hommes est apte à juger, à apprécier les faits et les courants à leur vrai poids, en sorte que l'opinion soit guidée par la raison ? C'est pourtant là une condition *sine qua non* de sa valeur et de sa santé. Ne voit-on pas, au lieu de cela, cette manière, — la seule légitime — de juger hommes et choses selon des règles claires et de justes principes, répudiée comme une entrave à la spontanéité et, en revanche, l'impulsion et la réaction sensibles de l'instinct et de la passion mises en honneur, comme les seules « valeurs de vie » ? Sous l'action de ce préjugé, ce qui subsiste de la raison humaine et de sa force de pénétration dans le profond dédale de la réalité, est peu de chose.

Les hommes de sens ne comptent plus ; restent ceux dont le champ visuel ne s'étend pas au-delà de leur étroite spécialité, ni au-dessus de la puissance purement technique. Ce n'est guère de ces hommes-là qu'on peut, ordinairement, attendre l'éducation de l'opinion publique ni la fermeté vis-à-vis de la propagande astucieuse qui s'arroge le privilège de la façonner à son gré. Sur ce terrain, les hommes d'esprit chrétien, simple, droit, mais clair, quoique la plupart du temps sans beaucoup d'études, leur sont, de loin, supérieurs. Les hommes, à qui devrait échoir le rôle d'éclairer et de guider l'opinion publique, se voient donc souvent, les uns par leur mauvaise volonté ou par leur insuffisance, les autres par impossibilité ou par contrainte, en mauvaise posture pour s'en acquitter librement et heureusement. Cette situation défavorable affecte particulièrement la Presse catholique dans son action au service de l'opinion publique. Car toutes les défaillances, les incapacités, dont Nous venons de parler, tiennent à la violation de l'organisation naturelle de la société humaine telle que Dieu l'a voulue, à la mutilation de l'homme qui, formé à l'image de son Créateur et doué par lui d'intelligence, était mis au monde pour en être le seigneur, tout imbu de la vérité, docile aux préceptes de la loi morale, du droit naturel et de la doctrine surnaturelle contenue dans la révélation du Christ.

Dans une telle situation, le mal le plus redoutable pour le publiciste catholique serait la pusillanimité et l'abattement. Voyez l'Église : depuis bientôt deux millénaires, à travers toutes les difficultés, les contradictions, les incompréhensions, les persécutions ouvertes ou sournoises, jamais elle ne s'est découragée, jamais elle ne s'est laissée déprimer. Prenez modèle sur elle. Voyez, dans les lamentables déficits que Nous venons de signaler, le double tableau de ce que ne doit pas être et de ce que doit être la Presse catholique.

Dans toute sa manière d'être et d'agir, elle doit opposer un obstacle infranchissable au recul progressif, à la disparition des conditions fondamentales d'une saine opinion publique, et consolider, renforcer encore ce qu'il en reste. Qu'elle renonce de bon cœur aux vains avantages d'un intérêt vulgaire ou d'une popularité de mauvais aloi ; qu'elle sache se maintenir avec une énergique et fière dignité, inaccessible à toutes les tentatives directes ou indirectes de corruption. Qu'elle ait le courage — fût-ce au prix de sacrifices pécuniaires — de proscrire impitoyablement de ses colonnes toute annonce, toute publicité outrageante à la foi ou à l'honnêteté. Ce faisant, elle gagnera en valeur intrinsèque, elle finira par conquérir l'estime, puis la confiance ; elle justifiera la consigne souvent répétée : « À chaque foyer catholique, le journal catholique ».

Mais en mettant tout au mieux quant aux conditions extérieures et intérieures dans lesquelles elle se développe. et se propage, l'opinion publique n'est pourtant pas infaillible, ni toujours absolument spontanée. La complexité ou la nouveauté des événements et des situations peuvent exercer une influence marquée sur sa formation, sans compter qu'elle ne se libère pas facilement soit des jugements préconçus, soit du courant dominant des idées, alors même que la réaction serait objectivement justifiée, alors même qu'elle s'imposerait. Et c'est ici que la Presse a un rôle éminent à jouer dans l'éducation de l'opinion, non pour la dicter ou la régenter, mais pour la servir utilement.

Cette tâche délicate suppose, chez les membres de la Presse catholique, la compétence, une culture générale surtout philosophique et théologique, les dons du style, le tact psychologique. Mais ce qui leur est indispensable au premier chef, c'est le caractère. Le caractère, c'est-à-dire tout simplement l'amour profond et l'inaltérable respect de l'ordre divin, qui embrasse et anime tous les domaines de la vie ; amour et respect que le journaliste catholique ne doit pas se contenter de sentir et de nourrir dans le secret de son propre cœur, mais qu'il doit cultiver dans ceux de ses lecteurs. En certains cas, la flamme ainsi jaillissante suffira à rallumer ou à raviver en eux l'étincelle presque morte de convictions et de sentiments endormis au fond de leur conscience. En d'autres cas, sa largeur de vue et de jugement pourra ouvrir leurs yeux trop timidement fixés sur des préjugés traditionnels. Dans les uns comme dans les autres, il se gardera toujours de « faire » l'opinion; mieux que cela : il ambitionnera de la servir.

Nous croyons que cette conception catholique de l'opinion publique, de son fonctionnement et des services que lui rend la Presse, est tout à fait juste, qu'elle est nécessaire à frayer aux hommes, suivant votre idéal, le chemin de la vérité, de la justice, de la paix.

Ainsi, par son attitude vis-à-vis de l'opinion publique, se pose comme un barrage en face du totalitarisme lequel, Par sa nature même, est nécessairement ennemi de la vraie et libre opinion des citoyens. De fait, c'est par sa nature même qu'il renie cet ordre divin et la relative autonomie que celui-ci reconnaît à tous les domaines de la vie, en tant qu'ils tiennent tous de Dieu leur origine.

Cette opposition s'est de nouveau manifestement affirmée à l'occasion de deux discours où Nous sommes récemment appliqué à mettre en lumière la position du juge en face de la loi. Nous parlions alors des normes objectives du droit, du droit divin naturel qui garantit à la vie juridique des hommes l'autonomie requise par une vivante et sûre adaptation aux conditions de chaque temps. Que les totalitaires ne Nous aient pas compris, eux pour qui la loi et le droit ne sont que des instruments aux mains des cercles dominants, Nous y attendions bien. Mais constater les mêmes malentendus de la part de certains milieux qui, longtemps, s'étaient posés en champions de la conception libérale de la vie qui avaient condamné des hommes pour le seul grief de leurs attaches avec des lois et des préceptes contraires à la morale, voilà qui est bien de nature à Nous surprendre ! Car enfin, que le juge dans le prononcé de sa sentence se sente lié par la loi positive et tenu à l'interpréter fidèlement, il n'y a rien là d'incompatible avec la reconnaissance du droit naturel ; bien plus, c'est une de ses exigences. Mais ce qu'on ne saurait légitimement accorder c'est que ce lien soit noué exclusivement par l'acte du législateur humain de qui émane la loi. Ce serait reconnaître à la législation positive une pseudo-majesté qui ne différerait en rien de celle que le racisme ou le nationalisme attribuait à la production juridique totalitaire, mettant sous ses pieds les droits naturels des personnes physiques et morales. Ici encore, la Presse catholique a sa place marquée pour exprimer en formules claires la pensée du peuple, confus, hésitant, embarrassé devant le mécanisme moderne de la législation positive, mécanisme dangereux dès lors qu'on cesse de voir en cette dernière une dérivation du droit divin naturel.

Cette conception catholique de l'opinion publique et du service que lui rend la Presse est aussi une solide garantie de la paix. Elle prend fait et cause pour la juste liberté de penser et pour le droit des hommes à leur jugement propre, mais elle les regarde à la lumière de la loi divine. Ce qui revient à dire que quiconque veut se mettre loyalement au service de l'opinion que ce soit l'autorité sociale ou la presse elle-même, doit s'interdire absolument tout mensonge ou toute excitation. N'est-il pas évident qu'une telle disposition d'esprit et de volonté réagit efficacement contre le climat de guerre ? Dès lors, au contraire, que la prétendue opinion publique est dictée, imposée, de gré ou de force, que les mensonges, les préjugés partiels, les artifices de style, les effets de voix et de gestes, l'exploitation du sentiment, viennent rendre illusoire le juste droit des hommes à leur propre jugement, à leurs propres convictions, alors se crée une atmosphère lourde, malsaine, factice-qui, au cours des événements, à l'improviste, aussi fatalement que les odieux procédés chimiques aujourd'hui trop connus, suffoque ou stupéfie ces mêmes hommes et les contraint à livrer leurs biens et leur sang pour la défense et le triomphe d'une cause fautive et injuste. En vérité, là où l'opinion publique cesse de fonctionner librement, c'est là que la paix est en péril.

Finalement, Nous voudrions encore ajouter un mot relatif à l'opinion publique au sein même de l'Église (naturellement, dans les matières laissées à la libre discussion). Il ne peut y avoir à s'en étonner que ceux qui ne connaissent pas l'Église ou qui la connaissent mal. Car, enfin, elle est un corps vivant et il manquerait quelque chose à sa vie si l'opinion publique lui faisait défaut, défaut

dont le blâme retomberait sur les Pasteurs et sur les fidèles Mais ici encore, la Presse catholique peut fort utilement servir. À ce service toutefois, plus qu'à tout autre, le journaliste doit apporter ce caractère dont Nous avons parlé et qui est fait d'inaltérable respect et d'amour profond envers l'ordre divin, c'est-à-dire, dans le cas présent, envers l'Église telle qu'elle existe, non seulement dans les desseins éternels, mais telle qu'elle vit concrètement ici-bas dans l'espace et dans le temps, divine oui, mais formée de membres et d'organes humains.

S'il possède ce caractère, le publiciste catholique saura se garder tout autant d'un servilisme muet que d'une critique sans contrôle. Il aidera, avec une ferme clarté, à la formation d'une opinion catholique dans l'Église, précisément lorsque, comme aujourd'hui, cette opinion oscille entre les deux pôles également dangereux, d'un spiritualisme illusoire et irréel, d'un réalisme défaitiste et matérialisant. À distance de ces deux extrêmes, la Presse catholique devra exercer, parmi les fidèles, son influence sur l'opinion publique dans l'Église. C'est seulement ainsi que l'on pourra éluder toutes les idées fausses, par excès ou par défaut, sur le rôle et sur les possibilités de l'Église dans le domaine temporel et, de nos jours, surtout dans la question sociale et le problème de la paix.

Nous ne terminerons pas sans tourner Notre pensée vers tant d'hommes véritablement grands, honneur et gloire du journalisme et de la presse catholique des temps modernes. Depuis plus d'un siècle, ils se dressent devant nous comme des modèles d'activité spirituelle ; mieux encore : de leurs rangs se sont levés aujourd'hui de vrais martyrs de la bonne cause, les confesseurs vaillants parmi les difficultés spirituelles et temporelles de l'existence. Béni soit leur mémoire ! Que leur souvenir vous soit un réconfort et un encouragement dans l'accomplissement de votre rude mais important devoir.

Confiant que, à leur exemple, vous remplirez fidèlement et fructueusement le vôtre, Nous vous donnons de tout cœur, très chers fils, Notre Bénédiction apostolique.

---

*\* Discours et messages-radio de S.S. Pie XII, XI,*  
Onzième année de Pontificat, 2 mars 1949 - 1<sup>er</sup> mars 1950, pp. 365 - 372  
Typographie Polyglotte Vaticane